



**PRÉFET
DE LA CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°21-2024-074

PUBLIÉ LE 19 JUIN 2024

Sommaire

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or /

21-2024-06-13-00005 - Arrêté préfectoral n° 1020 du 13/06/2024^{??} portant autorisation au titre de l'article L. 333-3 du Code rural et de la pêche maritime de prise de contrôle de la société SARL ARMAND HEITZ (2 pages) Page 3

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or / Service de l'eau et des risques

21-2024-06-18-00004 - Arrêté préfectoral n° 1025 du 18 juin 2024 portant prorogation de deux (2) ans de l'autorisation d'exploiter la station d'épuration de FLAVIGNY-sur-OZERAIN et du rejet correspondant. (3 pages) Page 6

DRFiP Bourgogne Franche-Comté /

21-2024-06-18-00003 - Délégation signatures SGC POULLY EN AUXOIS (2 pages) Page 10

Préfecture de la Côte-d'Or / Direction des sécurités

21-2024-06-18-00002 - Arrêté préfectoral n°1004 portant composition du jury d'examen pour la certification à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Prévention et Secours Civiques (PAE-FPSC) organisé par^{??} l'Union générale sportive de l'enseignement libre Côte-d'Or le 19 juin 2024 (2 pages) Page 13

Préfecture de la Côte-d'Or / Pôle juridique inter-services

21-2024-06-19-00001 - Arrêté préfectoral N° 1019 / SG du 19 juin 2024 donnant délégation de signature en matière de gestion des budgets opérationnels
104-111-112-113-119-122-124-129-135-137-147-148-161-163-172-181-206-207-209-215-216-217-218-219-220-221-222-223-224-225-226-227-228-229-230-231-232-233-234-235-236-237-238-239-240-241-242-243-244-245-246-247-248-249-250-251-252-253-254-255-256-257-258-259-260-261-262-263-264-265-266-267-268-269-270-271-272-273-274-275-276-277-278-279-280-281-282-283-284-285-286-287-288-289-290-291-292-293-294-295-296-297-298-299-300-301-302-303-304-305-306-307-308-309-310-311-312-313-314-315-316-317-318-319-320-321-322-323-324-325-326-327-328-329-330-331-332-333-334-335-336-337-338-339-340-341-342-343-344-345-346-347-348-349-350-351-352-353-354-355-356-357-358-359-360-361-362-363-364-365-366-367-368-369-370-371-372-373-374-375-376-377-378-379-380-381-382-383-384-385-386-387-388-389-390-391-392-393-394-395-396-397-398-399-400-401-402-403-404-405-406-407-408-409-410-411-412-413-414-415-416-417-418-419-420-421-422-423-424-425-426-427-428-429-430-431-432-433-434-435-436-437-438-439-440-441-442-443-444-445-446-447-448-449-450-451-452-453-454-455-456-457-458-459-460-461-462-463-464-465-466-467-468-469-470-471-472-473-474-475-476-477-478-479-480-481-482-483-484-485-486-487-488-489-490-491-492-493-494-495-496-497-498-499-500-501-502-503-504-505-506-507-508-509-510-511-512-513-514-515-516-517-518-519-520-521-522-523-524-525-526-527-528-529-530-531-532-533-534-535-536-537-538-539-540-541-542-543-544-545-546-547-548-549-550-551-552-553-554-555-556-557-558-559-560-561-562-563-564-565-566-567-568-569-570-571-572-573-574-575-576-577-578-579-580-581-582-583-584-585-586-587-588-589-590-591-592-593-594-595-596-597-598-599-600-601-602-603-604-605-606-607-608-609-610-611-612-613-614-615-616-617-618-619-620-621-622-623-624-625-626-627-628-629-630-631-632-633-634-635-636-637-638-639-640-641-642-643-644-645-646-647-648-649-650-651-652-653-654-655-656-657-658-659-660-661-662-663-664-665-666-667-668-669-670-671-672-673-674-675-676-677-678-679-680-681-682-683-684-685-686-687-688-689-690-691-692-693-694-695-696-697-698-699-700-701-702-703-704-705-706-707-708-709-710-711-712-713-714-715-716-717-718-719-720-721-722-723-724-725-726-727-728-729-730-731-732-733-734-735-736-737-738-739-740-741-742-743-744-745-746-747-748-749-750-751-752-753-754-755-756-757-758-759-760-761-762-763-764-765-766-767-768-769-770-771-772-773-774-775-776-777-778-779-780-781-782-783-784-785-786-787-788-789-790-791-792-793-794-795-796-797-798-799-800-801-802-803-804-805-806-807-808-809-810-811-812-813-814-815-816-817-818-819-820-821-822-823-824-825-826-827-828-829-830-831-832-833-834-835-836-837-838-839-840-841-842-843-844-845-846-847-848-849-850-851-852-853-854-855-856-857-858-859-860-861-862-863-864-865-866-867-868-869-870-871-872-873-874-875-876-877-878-879-880-881-882-883-884-885-886-887-888-889-890-891-892-893-894-895-896-897-898-899-900-901-902-903-904-905-906-907-908-909-910-911-912-913-914-915-916-917-918-919-920-921-922-923-924-925-926-927-928-929-930-931-932-933-934-935-936-937-938-939-940-941-942-943-944-945-946-947-948-949-950-951-952-953-954-955-956-957-958-959-960-961-962-963-964-965-966-967-968-969-970-971-972-973-974-975-976-977-978-979-980-981-982-983-984-985-986-987-988-989-990-991-992-993-994-995-996-997-998-999-1000-1001-1002-1003-1004-1005-1006-1007-1008-1009-1010-1011-1012-1013-1014-1015-1016-1017-1018-1019-1020-1021-1022-1023-1024-1025-1026-1027-1028-1029-1030-1031-1032-1033-1034-1035-1036-1037-1038-1039-1040-1041-1042-1043-1044-1045-1046-1047-1048-1049-1050-1051-1052-1053-1054-1055-1056-1057-1058-1059-1060-1061-1062-1063-1064-1065-1066-1067-1068-1069-1070-1071-1072-1073-1074-1075-1076-1077-1078-1079-1080-1081-1082-1083-1084-1085-1086-1087-1088-1089-1090-1091-1092-1093-1094-1095-1096-1097-1098-1099-1100-1101-1102-1103-1104-1105-1106-1107-1108-1109-1110-1111-1112-1113-1114-1115-1116-1117-1118-1119-1120-1121-1122-1123-1124-1125-1126-1127-1128-1129-1130-1131-1132-1133-1134-1135-1136-1137-1138-1139-1140-1141-1142-1143-1144-1145-1146-1147-1148-1149-1150-1151-1152-1153-1154-1155-1156-1157-1158-1159-1160-1161-1162-1163-1164-1165-1166-1167-1168-1169-1170-1171-1172-1173-1174-1175-1176-1177-1178-1179-1180-1181-1182-1183-1184-1185-1186-1187-1188-1189-1190-1191-1192-1193-1194-1195-1196-1197-1198-1199-1200-1201-1202-1203-1204-1205-1206-1207-1208-1209-1210-1211-1212-1213-1214-1215-1216-1217-1218-1219-1220-1221-1222-1223-1224-1225-1226-1227-1228-1229-1230-1231-1232-1233-1234-1235-1236-1237-1238-1239-1240-1241-1242-1243-1244-1245-1246-1247-1248-1249-1250-1251-1252-1253-1254-1255-1256-1257-1258-1259-1260-1261-1262-1263-1264-1265-1266-1267-1268-1269-1270-1271-1272-1273-1274-1275-1276-1277-1278-1279-1280-1281-1282-1283-1284-1285-1286-1287-1288-1289-1290-1291-1292-1293-1294-1295-1296-1297-1298-1299-1300-1301-1302-1303-1304-1305-1306-1307-1308-1309-1310-1311-1312-1313-1314-1315-1316-1317-1318-1319-1320-1321-1322-1323-1324-1325-1326-1327-1328-1329-1330-1331-1332-1333-1334-1335-1336-1337-1338-1339-1340-1341-1342-1343-1344-1345-1346-1347-1348-1349-1350-1351-1352-1353-1354-1355-1356-1357-1358-1359-1360-1361-1362-1363-1364-1365-1366-1367-1368-1369-1370-1371-1372-1373-1374-1375-1376-1377-1378-1379-1380-1381-1382-1383-1384-1385-1386-1387-1388-1389-1390-1391-1392-1393-1394-1395-1396-1397-1398-1399-1400-1401-1402-1403-1404-1405-1406-1407-1408-1409-1410-1411-1412-1413-1414-1415-1416-1417-1418-1419-1420-1421-1422-1423-1424-1425-1426-1427-1428-1429-1430-1431-1432-1433-1434-1435-1436-1437-1438-1439-1440-1441-1442-1443-1444-1445-1446-1447-1448-1449-1450-1451-1452-1453-1454-1455-1456-1457-1458-1459-1460-1461-1462-1463-1464-1465-1466-1467-1468-1469-1470-1471-1472-1473-1474-1475-1476-1477-1478-1479-1480-1481-1482-1483-1484-1485-1486-1487-1488-1489-1490-1491-1492-1493-1494-1495-1496-1497-1498-1499-1500-1501-1502-1503-1504-1505-1506-1507-1508-1509-1510-1511-1512-1513-1514-1515-1516-1517-1518-1519-1520-1521-1522-1523-1524-1525-1526-1527-1528-1529-1530-1531-1532-1533-1534-1535-1536-1537-1538-1539-1540-1541-1542-1543-1544-1545-1546-1547-1548-1549-1550-1551-1552-1553-1554-1555-1556-1557-1558-1559-1560-1561-1562-1563-1564-1565-1566-1567-1568-1569-1570-1571-1572-1573-1574-1575-1576-1577-1578-1579-1580-1581-1582-1583-1584-1585-1586-1587-1588-1589-1590-1591-1592-1593-1594-1595-1596-1597-1598-1599-1600-1601-1602-1603-1604-1605-1606-1607-1608-1609-1610-1611-1612-1613-1614-1615-1616-1617-1618-1619-1620-1621-1622-1623-1624-1625-1626-1627-1628-1629-1630-1631-1632-1633-1634-1635-1636-1637-1638-1639-1640-1641-1642-1643-1644-1645-1646-1647-1648-1649-1650-1651-1652-1653-1654-1655-1656-1657-1658-1659-1660-1661-1662-1663-1664-1665-1666-1667-1668-1669-1670-1671-1672-1673-1674-1675-1676-1677-1678-1679-1680-1681-1682-1683-1684-1685-1686-1687-1688-1689-1690-1691-1692-1693-1694-1695-1696-1697-1698-1699-1700-1701-1702-1703-1704-1705-1706-1707-1708-1709-1710-1711-1712-1713-1714-1715-1716-1717-1718-1719-1720-1721-1722-1723-1724-1725-1726-1727-1728-1729-1730-1731-1732-1733-1734-1735-1736-1737-1738-1739-1740-1741-1742-1743-1744-1745-1746-1747-1748-1749-1750-1751-1752-1753-1754-1755-1756-1757-1758-1759-1760-1761-1762-1763-1764-1765-1766-1767-1768-1769-1770-1771-1772-1773-1774-1775-1776-1777-1778-1779-1780-1781-1782-1783-1784-1785-1786-1787-1788-1789-1790-1791-1792-1793-1794-1795-1796-1797-1798-1799-1800-1801-1802-1803-1804-1805-1806-1807-1808-1809-1810-1811-1812-1813-1814-1815-1816-1817-1818-1819-1820-1821-1822-1823-1824-1825-1826-1827-1828-1829-1830-1831-1832-1833-1834-1835-1836-1837-1838-1839-1840-1841-1842-1843-1844-1845-1846-1847-1848-1849-1850-1851-1852-1853-1854-1855-1856-1857-1858-1859-1860-1861-1862-1863-1864-1865-1866-1867-1868-1869-1870-1871-1872-1873-1874-1875-1876-1877-1878-1879-1880-1881-1882-1883-1884-1885-1886-1887-1888-1889-1890-1891-1892-1893-1894-1895-1896-1897-1898-1899-1900-1901-1902-1903-1904-1905-1906-1907-1908-1909-1910-1911-1912-1913-1914-1915-1916-1917-1918-1919-1920-1921-1922-1923-1924-1925-1926-1927-1928-1929-1930-1931-1932-1933-1934-1935-1936-1937-1938-1939-1940-1941-1942-1943-1944-1945-1946-1947-1948-1949-1950-1951-1952-1953-1954-1955-1956-1957-1958-1959-1960-1961-1962-1963-1964-1965-1966-1967-1968-1969-1970-1971-1972-1973-1974-1975-1976-1977-1978-1979-1980-1981-1982-1983-1984-1985-1986-1987-1988-1989-1990-1991-1992-1993-1994-1995-1996-1997-1998-1999-2000-2001-2002-2003-2004-2005-2006-2007-2008-2009-2010-2011-2012-2013-2014-2015-2016-2017-2018-2019-2020-2021-2022-2023-2024-2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031-2032-2033-2034-2035-2036-2037-2038-2039-2040-2041-2042-2043-2044-2045-2046-2047-2048-2049-2050-2051-2052-2053-2054-2055-2056-2057-2058-2059-2060-2061-2062-2063-2064-2065-2066-2067-2068-2069-2070-2071-2072-2073-2074-2075-2076-2077-2078-2079-2080-2081-2082-2083-2084-2085-2086-2087-2088-2089-2090-2091-2092-2093-2094-2095-2096-2097-2098-2099-2100-2101-2102-2103-2104-2105-2106-2107-2108-2109-2110-2111-2112-2113-2114-2115-2116-2117-2118-2119-2120-2121-2122-2123-2124-2125-2126-2127-2128-2129-2130-2131-2132-2133-2134-2135-2136-2137-2138-2139-2140-2141-2142-2143-2144-2145-2146-2147-2148-2149-2150-2151-2152-2153-2154-2155-2156-2157-2158-2159-2160-2161-2162-2163-2164-2165-2166-2167-2168-2169-2170-2171-2172-2173-2174-2175-2176-2177-2178-2179-2180-2181-2182-2183-2184-2185-2186-2187-2188-2189-2190-2191-2192-2193-2194-2195-2196-2197-2198-2199-2200-2201-2202-2203-2204-2205-2206-2207-2208-2209-2210-2211-2212-2213-2214-2215-2216-2217-2218-2219-2220-2221-2222-2223-2224-2225-2226-2227-2228-2229-2230-2231-2232-2233-2234-2235-2236-2237-2238-2239-2240-2241-2242-2243-2244-2245-2246-2247-2248-2249-2250-2251-2252-2253-2254-2255-2256-2257-2258-2259-2260-2261-2262-2263-2264-2265-2266-2267-2268-2269-2270-2271-2272-2273-2274-2275-2276-2277-2278-2279-2280-2281-2282-2283-2284-2285-2286-2287-2288-2289-2290-2291-2292-2293-2294-2295-2296-2297-2298-2299-2300-2301-2302-2303-2304-2305-2306-2307-2308-2309-2310-2311-2312-2313-2314-2315-2316-2317-2318-2319-2320-2321-2322-2323-2324-2325-2326-2327-2328-2329-2330-2331-2332-2333-2334-2335-2336-2337-2338-2339-2340-2341-2342-2343-2344-2345-2346-2347-2348-2349-2350-2351-2352-2353-2354-2355-2356-2357-2358-2359-2360-2361-2362-2363-2364-2365-2366-2367-2368-2369-2370-2371-2372-2373-2374-2375-2376-2377-2378-2379-2380-2381-2382-2383-2384-2385-2386-2387-2388-2389-2390-2391-2392-2393-2394-2395-2396-2397-2398-2399-2400-2401-2402-2403-2404-2405-2406-2407-2408-2409-2410-2411-2412-2413-2414-2415-2416-2417-2418-2419-2420-2421-2422-2423-2424-2425-2426-2427-2428-2429-2430-2431-2432-2433-2434-2435-2436-2437-2438-2439-2440-2441-2442-2443-2444-2445-2446-2447-2448-2449-2450-2451-2452-2453-2454-2455-2456-2457-2458-2459-2460-2461-2462-2463-2464-2465-2466-2467-2468-2469-2470-2471-2472-2473-2474-2475-2476-2477-2478-2479-2480-2481-2482-2483-2484-2485-2486-2487-2488-2489-2490-2491-2492-2493-2494-2495-2496-2497-2498-2499-2500-2501-2502-2503-2504-2505-2506-2507-2508-2509-2510-2511-2512-2513-2514-2515-2516-2517-2518-2519-2520-2521-2522-2523-2524-2525-2526-2527-2528-2529-2530-2531-2532-2533-2534-2535-2536-2537-2538-2539-2540-2541-2542-2543-2544-2545-2546-2547-2548-2549-2550-2551-2552-2553-2554-2555-2556-2557-2558-2559-2560-2561-2562-2563-2564-2565-2566-2567-2568-2569-2570-2571-2572-2573-2574-2575-2576-2577-2578-2579-2580-2581-2582-2583-2584-2585-2586-2587-2588-2589-2590-2591-2592-2593-2594-2595-2596-2597-2598-2599-2600-2601-2602-2603-2604-2605-2606-2607-2608-2609-2610-2611-2612-2613-2614-2615-2616-2617-2618-2619-2620-2621-2622-2623-2624-2625-2626-2627-2628-2629-2630-2631-2632-2633-2634-2635-2636-2637-2638-2639-2640-2641-2642-2643-2644-2645-2646-2647-2648-2649-2650-2651-2652-2653-2654-2655-2656-2657-2658-265

Direction départementale des territoires de la
Côte-d'Or

21-2024-06-13-00005

Arrêté préfectoral n° 1020 du 13/06/2024
portant autorisation au titre de l' article L. 333-3
du Code rural et de la pêche maritime de prise
de contrôle de la société SARL ARMAND HEITZ



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or**

**Service économie agricole
et environnement des exploitations**

Affaire suivie par : Bureau Foncier, exploitants et contrôles

Tél : 03 80 29 43 52

mél : operations-societaires-foncier@cote-dor.gouv.fr

**Arrêté préfectoral n° 1020 du 13/06/2024
portant autorisation au titre de l'article L. 333-3 du Code rural et de la pêche maritime de prise de
contrôle de la société SARL ARMAND HEITZ**

Le préfet de la Côte-d'Or

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 333-1 et suivants et R. 333-1 et suivants ;

Vu le décret du 26/09/2022 portant nomination du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de Côte d'Or (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRAAF/SREA-2023-05 fixant le seuil d'agrandissement significatif ;

Vu la demande d'autorisation au titre de l'article L. 333-3 du code rural et de la pêche maritime présentée par Maître Alexandra GAIRE agissant au nom et pour le compte de Monsieur Armand HEITZ ;

Vu l'avis favorable de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Côte d'Or reçu le 02/05/2024.

Considérant que la demande d'autorisation concerne une opération qui consiste en :

- une opération d'apports de parts sociales par l'épouse de Monsieur Armand HEITZ

Considérant que cette opération a pour conséquence un renforcement de la prise de contrôle, au sens du IV de l'article L.333-2, de la société SARL ARMAND HEITZ par Monsieur Armand HEITZ au travers d'une détention indirecte. Cette détention interviendra au travers de la société FACIENS VINUM société par action simplifiée.

Considérant que la surface exploitée ou détenue directement ou indirectement par Monsieur Armand Heitz sera de 509 hectares 80 ares 17 centiares et dépassera le seuil d'agrandissement significatif fixé à 227 hectares ;

Considérant que la contribution apportée par l'opération envisagée au développement du territoire ou à la diversité de ses systèmes de production l'emporte sur les atteintes aux objectifs définis à l'article L. 333-1, pour les motifs suivants :

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

1/2

- L'opération vise à conforter la SARL ARMAND HEITZ par la reprise de foncier déjà exploité par la société et provenant de détentions familiales n'agrandissant pas la structure actuelle de l'exploitation. L'opération conforte la maîtrise du foncier par la société et permettra ainsi de garantir une pérennité à l'exploitation viticole au regard des emplois déjà existants.
- L'exploitation se situe dans une zone viticole présentant une pression foncière forte à très forte.
- L'opération n'est pas susceptible de porter atteinte au développement du territoire ou à la diversité de ses systèmes de production au regard des emplois créés et des performances économiques, sociales et environnementales qu'elle présente en ce qu'elle vise à préserver pour partie le caractère familial.

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'autorisation n° OS-07-2024 au titre de l'article L. 333-3 du Code rural et de la pêche maritime est accordée à Armand HEITZ.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 3 : Le Secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale des territoires, chacun en ce qui les concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Dijon, le 13/06/2024

Le préfet

SIGNE

Franck ROBINE

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

2/2

Direction départementale des territoires de la
Côte-d'Or

Service de l'eau et des risques

21-2024-06-18-00004

Arrêté préfectoral n° 1025 du 18 juin 2024
portant prorogation de deux (2) ans de
l'autorisation d'exploiter la station d'épuration
de FLAVIGNY-sur-OZERAIN et du rejet
correspondant.



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
Service de l'Eau et des Risques
Préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques**

Affaire suivie par Emmanuel CIBAUD
Tél : 03.80.29.44.27
mél : ddt-ser-ope@cote-dor.gouv.fr

**Arrêté préfectoral n° 1025 du 18 juin 2024
portant prorogation de deux(2) ans de l'autorisation d'exploiter la station
d'épuration de FLAVIGNY sur OZERAIN et du rejet correspondant**

Le préfet de la Côte-d'Or

VU le code de l'environnement, et notamment les articles L.211-1, L.214-1 à 6 et R.214-1 à 56 ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2224-6, L.2224-8, L.2224-10 à 13 et L.2224-17, R.2224-6 à 17 ;

VU le code de la santé publique, et notamment les articles L.1331-1 à 7 et L.1331-10 ;

VU l'arrêté du 20 avril 2005 modifié pris en application du décret du 20 avril 2005 et l'arrêté du 30 juin 2005, relatifs au programme national d'action contre la pollution des milieux aquatiques par certaines substances dangereuses ;

VU l'arrêté du 25 janvier 2010 modifié relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R. 212-10, R. 212-11 et R. 212-18 du code de l'environnement ;

VU l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 modifié par les arrêtés du 24 août 2017 et du 31 juillet 2020 ;

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE SN) du bassin Seine Normandie approuvé par le préfet coordonnateur de bassin le 23 mars 2022 ;

VU l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2006 portant autorisation de la construction d'une station d'épuration et du rejet correspondant sur la commune de FLAVIGNY sur OZERAIN ;

VU la demande de prorogation de deux ans (jusqu'au 17 juillet 2026) de l'autorisation initiale formulée par la commune de FLAVIGNY sur OZERAIN en date du 11 juin 2024 ;

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse - BP 53317 - 21033 Dijon CEDEX
Tél. : 03 80 29 44 44
C/ourriel : ddt@cote-dor.gouv.fr - Site internet :
<http://www.cote-dor.gouv.fr>

1/3

VU l'arrêté préfectoral n° 1438/SG du 29 septembre 2023 donnant délégation de signature à Madame Florence LAUBIER, directrice départementale des territoires de la Côte-d'Or ;

VU l'arrêté n° 76 du 06 mai 2024 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale de territoires de la côte d'Or ;

CONSIDÉRANT le principe de protection des eaux et de lutte contre toute pollution par déversements, écoulements, rejets, dépôts directs ou indirects de matières de toute nature et plus généralement par tout fait susceptible de provoquer ou d'accroître la dégradation des eaux en modifiant leurs caractéristiques physiques, chimiques, biologiques ou bactériologiques, qu'il s'agisse des eaux superficielles, souterraines ou des eaux de la mer dans la limite des eaux territoriales ;

CONSIDÉRANT que le préfet peut, à tout moment, imposer par arrêté toutes prescriptions particulières nécessaires à en assurer le respect ;

CONSIDÉRANT que les installations, ouvrages, travaux et activités visés à l'article L. 214-1 du code de l'environnement sont soumis à autorisation ou à déclaration suivant les dangers qu'ils présentent et la gravité de leurs effets sur la ressource en eau et les écosystèmes aquatiques ;

CONSIDÉRANT les exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 ;

CONSIDÉRANT que l'autorisation accordée par l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2006 arrive à échéance en juillet 2024 et qu'il convient de maintenir les seuils de rejet fixant la qualité minimale des eaux traitées jusqu'au dépôt d'un nouveau dossier Loi sur l'Eau ;

CONSIDÉRANT que le présent arrêté est compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE SN) du bassin Seine-Normandie en vigueur ;

CONSIDÉRANT que le présent arrêté permet de répondre aux exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement collectif ;

CONSIDÉRANT que, sous réserve du respect des prescriptions définies aux articles ci-après, le système de traitement des eaux usées de FLAVIGNY sur OZERAIN, respecte les prescriptions relatives à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau telles que définies à l'article L211-1 du code de l'environnement ;

CONSIDÉRANT que le projet d'arrêté préfectoral a été porté à la connaissance de la commune de FLAVIGNY sur OZERAIN, maître d'ouvrage, en date du 13 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT l'absence d'observation de la commune de FLAVIGNY sur OZERAIN sur le projet d'arrêté en date du 18 juin 2024 ;

ARRÊTE

Article 1 – durée de l'autorisation

La durée de l'autorisation fixée à l'article 9 de l'arrêté du 17 juillet 2006 est portée à vingt (20) ans.

Les prescriptions définies par les autres articles de l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2006 restent inchangés.

Article 2 – Droits des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 3 – Voies et délais de recours

Dans les conditions de l'article R514-3-1 du code de l'environnement, le présent arrêté est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas –BP 61916- 21016 Dijon Cedex) par le pétitionnaire dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision lui a été notifiée et par les tiers dans un délai de quatre mois à compter de la publication ou de l'affichage de la présente décision.

Le tribunal administratif peut être saisi par un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Dans le même délai de deux mois, le déclarant peut présenter un recours gracieux. Le silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois sur la demande de recours gracieux emporte décision implicite de rejet de cette demande conformément aux articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative.

Celui-ci prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse.

Article 4 – Publication et information des tiers

Une copie de cet arrêté sera transmise à la mairie de FLAVIGNY sur OZERAIN pour affichage pendant une durée minimale d'un mois.

Le présent arrêté sera mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État en Côte-d'Or <http://www.cote-dor.gouv.fr> pendant une durée d'au moins 6 mois et le présent arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Côte-d'Or.

Article 5 – Exécution

La directrice départementale des territoires de la Côte-d'Or et le maire de la commune de FLAVIGNY sur OZERAIN sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, l'Office Français de la Biodiversité, l'Agence Régionale de Santé et qui sera publié au registre des actes administratifs de la préfecture de Côte-d'Or.

DIJON, le 18 juin 2024

Pour le préfet et par délégation,
Pour la directrice départementale et par délégation,
Le chef du service de l'eau et des risques,

signé

Yann DUFOUR

DRFiP Bourgogne Franche-Comté

21-2024-06-18-00003

Délégation signatures SGC POULLY EN AUXOIS

DELEGATION DE SIGNATURE

DE LA RESPONSABLE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE POUILLY-EN-AUXOIS

La comptable, responsable du service de gestion comptable de Pouilly-en-Auxois

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1617-5

Arrête :

Article 1 er

Délégation générale de signature est donnée à **Madame Férouz Mounim** Inspectrice stagiaire des finances publiques, adjointe à la comptable chargée du service de gestion comptable de Pouilly-en-Auxois, à l'effet de signer et effectuer en mon nom, et uniquement en mon absence, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Article 1 er

Délégation spéciale de signature est donnée à l'effet de signer et effectuer en mon nom, aux agents désignés ci-après :

Domaine	Prénom et Nom	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale
L'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment l'exercice de toutes poursuites et actions en justice et les déclarations de créances en cas de procédures collectives et autres actes nécessaires au bon déroulement des dites procédures	Céline PASTOR Florence SAULGEOT Marie-France BENOIT	Contrôleuse Contrôleuse Principale Contrôleuse principale			
Décisions gracieuses : les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées	Florence SAULGEOT Céline PASTOR Karine DJELAILIA Marie-France BENOIT Cécile TRULLARD	Contrôleuse Principale Contrôleuse Agent Contrôleuse principale Agent d'administration principal	10000€ 10000€ 2000€ 10000€ 2000€	8 mois 8 mois 6 mois 8 mois 6 mois	10 000 € 10 000 € 2 000 € 10000€ 2000€
Tous actes d'administration et de gestion du service, en l'absence de Mme VOLIN et de madame MOUNIM	Florence SAULGEOT Marie-France BENOIT Joris VINCENT	Contrôleuse Principale Contrôleuse Principale Contrôleur			

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du département de Côte d'Or.

A Pouilly-en-Auxois, le 18/06/2024

La comptable,

Signé

Martine VOLIN

Préfecture de la Côte-d'Or

Direction des sécurités

21-2024-06-18-00002

Arrêté préfectoral n°1004 portant composition
du jury d'examen pour la certification à la
Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur
en Prévention et Secours Civiques (PAE-FPSC)
organisé par
l'Union générale sportive de l'enseignement
libre Côte-d'Or le 19 juin 2024

Dijon, le 18 juin 2024

Arrêté préfectoral n° 1004

portant composition du jury d'examen pour la certification à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Prévention et Secours Civiques (PAE-FPSC) organisé par l'Union générale sportive de l'enseignement libre – Côte-d'Or le 19 juin 2024

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU le décret n° 91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;

VU le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteur aux premiers secours ;

VU l'arrêté du 8 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie initiale et commune de formateur » ;

VU l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

VU l'agrément FPSC 1308 C 75 délivré par le Ministère de l'Intérieur le 13 août 2021 à l'Union générale sportive de l'enseignement libre, relative à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

VU la décision d'agrément n°AN75-FPSC-063-2024-27 délivré le 19 mars 2024 par le Ministère de l'intérieur et des Outre-mer, portant agrément de l'Union générale sportive de l'enseignement libre ;

VU l'attestation d'affiliation de l'Union générale sportive de l'enseignement libre de la Côte-d'Or à l'Union générale sportive de l'enseignement libre nationale, délivrée le 8 janvier 2024 ;

CONSIDERANT la demande de l'Union générale sportive de l'enseignement libre – Bourgogne-Franche-Comté du 17 juin 2024 ;

SUR proposition du directeur de cabinet,

ARRETE

Article 1er: Le jury de validation de l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (FPSC) se réunira le 19 juin 2024 à 17h00, dans les locaux du Centre Universitaire Catholique De Bourgogne, 69 avenue Aristide BRIAND à Dijon (21 000).

Participeront à ce jury :

Président : David GRISOT (UGSEL)

Instructeurs :

Gérard LEGOUHY (ADPC)
Monique FERREIRA DA SILVA MARTINS (Croix Rouge)
Cédric CHENAUX (UGSEL)

Article 2 : Le sous-préfet, directeur de cabinet et la directrice des sécurités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte-d'Or et dont copie sera adressée à l'organisateur.

Fait à Dijon, le 18 juin 2024

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La directrice des sécurités

ORIGINAL SIGNE

Nathalie AUBERTIN

Préfecture de la Côte-d'Or
53 rue de la Préfecture
21000 DIJON
03 80 44 66 60

Préfecture de la Côte-d'Or

Pôle juridique inter-services

21-2024-06-19-00001

Arrêté préfectoral N° 1019 / SG du 19 juin 2024
donnant délégation de signature en matière de
gestion des budgets opérationnels

104-111-112-113-119-122-124-129-135-137-147-148-1
61-163-172-181-206-207-209-215-216-217-218-219-
232-303-348-349-354-357-362-363-364-380-723-7
54-780-833 des fonds européens et des recettes
non fiscales



Arrêté préfectoral N° 1019 / SG du 19 juin 2024 donnant délégation de signature en matière de gestion des budgets opérationnels 104-111-112-113-119-122-124-129-135-137-147-148-161-163-172-181-206-207-209-215-216-217-218-219-232-303-348-349-354-357-362-363-364-380-723-754-780-833 des fonds européens et des recettes non fiscales

Le préfet de la Côte-d'Or

Vu la loi n° 85.1098 du 11 octobre 1985 relative à la prise en charge par l'État, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 26 septembre 2022 nommant Monsieur Franck ROBINE, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or (hors classe) ;

Vu le décret du 3 janvier 2024 nommant Monsieur Johann MOUGENOT, sous préfet, secrétaire général de la préfecture de la Côte d'Or, sous-préfet de Dijon (classe fonctionnelle II) ;

Vu le décret du 29 décembre 2022 nommant Madame Amelle GHAYOU, administratrice territoriale, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte d'Or ;

Vu Le décret du 16 août 2022 portant nomination de Monsieur Olivier GERSTLÉ en qualité de sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or ;

Vu le décret du 6 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Benoît BYRSKI, sous-préfet de Beaune ;

Vu le décret du 17 novembre 2023 portant nomination de M. Sébastien LANOYE, sous-préfet de Montbard ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre et du Ministre de l'Intérieur en date du 12/01/22 nommant Mme Anne COSTE DE CHAMPERON, administratrice de l'Etat hors classe, en qualité de secrétaire générale pour les affaires régionales de la Région Bourgogne-Franche Comté, à compter du 1/02/22, pour une durée de 4 ans, avec une période probatoire de 6 mois ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre et du Ministre de l'Intérieur en date du 2 juin 2021 nommant Mme Milada PANTIC, en qualité d'adjointe au secrétaire général pour les affaires régionales de la Région Bourgogne – Franche-Comté, en charge du pôle « moyens, modernisation, mutualisations », pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} juillet 2021 ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre et du Ministre de l'Intérieur en date du 22 décembre 2022 nommant Mme Florence BERNARD, en qualité d'adjointe au secrétaire général pour les affaires régionales de la Région Bourgogne – Franche-Comté, en charge du pôle « politiques publiques interministérielles »,

Vu l'arrêté 1184/SG du 3 décembre 2020 portant organisation du Secrétariat Général Commun Départemental ;

Vu l'arrêté préfectoral 1251/SG du 18 décembre 2020 portant organisation des services de la préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfecture du département de la Côte d'Or ;

Vu l'accord local relatif à l'application du protocole d'expérimentation de la carte voyageur dans le cadre du déploiement de CHORUS DT (Déplacements Temporaires) signé conjointement le 17 avril 2018 par Mme Christiane BARRET, Préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté et de la Côte d'Or et Mme Martine VIALLET, Directrice régionale des finances publiques de la région Bourgogne-Franche-Comté et du département de la Côte d'Or,

Vu l'arrêté préfectoral N° 952 / SG du 10 juin 2024 donnant délégation de signature en matière de gestion des budgets opérationnels 104-111-112-119-122-129-137-147-148 -161-172-181-206-207-209-215-216-217-218-232-303-348-349-354-357-380-723-754-780-833, des fonds européens et des recettes non fiscales ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Côte-d'Or ;

ARRÊTE

Article 1er : L'arrêté préfectoral N° 952 / SG du 10 juin 2024 donnant délégation de signature en matière de gestion des budgets opérationnels 104-111-112-119-122-129-137-147-148 -161-172-181-206-207-209-215-216-217-218-232-303-348-349-354-357-380-723-754-780-833, des fonds européens et des recettes non fiscales et toutes dispositions antérieures et contraires au présent arrêté sont abrogés.

Article 2 : Délégation de signature et de gestion est donnée aux membres du corps préfectoral et aux agents mentionnés dans le tableau en annexe 1 du présent arrêté dans les conditions et limites prévues, pour l'exécution des dépenses au titre des BOP 104-111-112-113-119-122-124-129-135-137-147-148-161-163-172-181-206-207-209-215-216-217-218-219-232-303-348-349-354-357-362-363-364-380-723-754-780-833, des fonds européens et des recettes non fiscales.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de la Côte-d'Or, la directrice régionale des finances publiques, les membres du corps préfectoral ainsi que les agents mentionnés dans l'annexe visée à l'article 2, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Côte-d'Or.

Fait à Dijon, le 19/06/24

Le préfet

SIGNE

Franck ROBINE

ANNEXE 1 à l'arrêté préfectoral N° 1019 / SG du 19 juin 2024

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE GESTION DE L'UNITÉ OPÉRATIONNELLE
DÉPARTEMENTALE DE LA CÔTE D'OR ET DES BUDGETS OPÉRATIONNELS DE PROGRAMME RÉGIONAL**
104-111-112-113-119-122-124-129-135-137-147-148-161-163-172-181-206-207-209-215-216-217-218-219-232-303-348-349-354-357-362-363-364-
380-723-754-780-833, des fonds européens et des recettes non fiscales

GESTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE		
I – CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS RÉGIONAL CHORUS		
Validation de l'engagement juridique	M. Eddy GAFFIOT chef du Centre de Services Partagés Régional CHORUS Mme Nathalie BORNOT Cheffe du pôle commande publique projets complexes Mme Célia MOREAUX, responsable qualité performance	Mme Céline JOUVENCEAUX adjointe au responsable du CSPR CHORUS, cheffe du pôle subventions recettes M. Olivier SOUPRAYEN Valideur DP, RNF, EJ Mme Célia MOREAUX, responsable qualité performance
Certification du « service fait » dans Chorus sur la base de la « constatation du service fait » établie par les centres prescripteurs	M Patrick SCHOUMAKER Gestionnaire Mme Christelle MEYNIER Gestionnaire Mme Bouchra PAGANT Gestionnaire Mme Muriel DEMOR Gestionnaire Mme Béatrice LAVALETTE Gestionnaire Mme Rachel MAILLARD Gestionnaire Mme Leyla LAOUAJ Gestionnaire Mme Célia MOREAUX Responsable qualité et performance	M. Eddy GAFFIOT chef du Centre de Services Partagés Régional CHORUS Mme Céline JOUVENCEAUX adjointe au responsable du CSPR CHORUS, cheffe du pôle subventions recettes Mme Célia MOREAUX, responsable qualité performance
Validation des demandes de paiement et des recettes non fiscales	Mme Céline JOUVENCEAUX adjointe au responsable du CSPR CHORUS, cheffe du pôle subventions recettes M. Olivier SOUPRAYEN Valideur DP, RNF, EJ Mme Célia MOREAUX, responsable qualité performance	M. Eddy GAFFIOT chef du Centre de Services Partagés Régional CHORUS Mme Nathalie BORNOT Cheffe du pôle commande publique projets complexes

GESTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE		
Tenue de la comptabilité auxiliaire des immobilisations	M. Eddy GAFFIOT chef du Centre de Services Partagés Régional CHORUS Mme Céline JOUVENCEAUX adjointe au responsable du CSPR CHORUS, cheffe du pôle subventions recettes Mme Nathalie BORNOT Cheffe du pôle commande publique projets complexes	
III REFERENT DEPARTEMENTAL		
Ordre à payer dans Chorus formulaire.	M. Jean PRUDHOMME, chef du Service Budget Achat	Mme Martine THUNOT, Adjointe au chef du Service Budget- Achat, M. Rémi BARRIER, chef de pôle Service Budget Achat, Mme Monique FIORE
SERVICES PRESCRIPTEURS		
I – PRÉFECTURE DE LA CÔTE D'OR		
Dans le cadre de CHORUS DT: Frais de déplacement pour les membres du corps préfectoral : ordre de mission et état de frais en tant que valideur hiérarchique VH1	Mme Marie-Caroline RIGAUD, Directrice adjointe du Secrétariat Général Commun	Mme Nathalie BERGET, Directrice du Secrétariat Général Commun M. Jean PRUDHOMME, chef du Service Budget Achat
		Mme Martine THUNOT, Adjointe au chef du Service Budget- Achat M. Rémi BARRIER, chef de pôle Service Budget Achat Mme GRANGER Laurence
II – SECRÉTARIAT GENERAL		
Dans le cadre de CHORUS DT: Frais de déplacement pour les assistantes sociales de la région Bourgogne-Franche-Comté : ordre de mission et état de frais en tant que valideur hiérarchique VH1	Mme Édith PERRON, conseillère technique régionale	Mme Nathalie BERGET, Directrice du Secrétariat Général Commun Mme Marie-Caroline RIGAUD, Directrice adjointe du Secrétariat Général Commun Mme Martine THUNOT, Adjointe au chef du Service Budget- Achat

GESTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE		
Dans le cadre de CHORUS DT : Décisions de dépenses et de recettes concernant les transports et l'hébergement (y compris pour la formation)	M. Jean PRUDHOMME, chef du Service Budget Achat	M. Rémi BARRIER, chef de pôle Service Budget Achat M. Billo DIALLO Chargé de mission adjoint au budget Service Budget Achat (jusqu'au 30/06/24)
III – RÉSIDENCE DU PRÉFET		Mme Nathalie BERGET, Directrice du Secrétariat Général Commun Mme Marie-Caroline RIGAUD, Directrice adjointe du Secrétariat Général Commun Mme Martine THUNOT, Adjointe au chef du Service Budget- Achat M. Rémi BARRIER, chef de pôle Service Budget Achat M. Billo DIALLO Chargé de mission adjoint au budget Service Budget Achat (jusqu'au 30/06/24)
Décisions de dépenses et de recettes et certification de service fait quel que soit le montant	Réservées à la signature de M. Franck ROBINE, Préfet	Saisie dans Chorus Formulaire des DA et certification des SF : Carole RATEL, Evelyne FABRI (suppléance). Saisie dans Chorus Formulaire et certification des SF : Mme Martine THUNOT, Monique FIORE, M. Joris MARCHAND (jusqu'au 30/06/24), M. DUSART Louis
IV – RÉSIDENCE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL		
Décisions de dépenses et recettes – certification du service fait	M. Johann MOUGENOT, secrétaire général	Mme Monique FIORE, Mme Martine THUNOT et M. Joris MARCHAND (jusqu'au 30/06/24), M. DUSART Louis

GESTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE		
IV BIS – RÉSIDENCE DE LA SOUS-PREFETE. CHARGE DE MISSION AUPRES DU PREFET Décisions de dépenses et recettes – certification du service fait	Mme AMELLE GHAYOU, secrétaire générale adjointe	Saisie dans Chorus Formulaire des DA et certification des SF : Fabienne MICHEA et Nathalie DEMONT Saisie dans Chorus et certification des SF : Martine THUNOT et Monique FIORE et M. Joris MARCHAND (jusqu'au 30/06/24), DUSART Louis
V – RÉSIDENCE DU DIRECTEUR DE CABINET Décisions de dépenses et recettes - certification du service fait	M. Olivier GERSTLÉ, directeur de cabinet	Saisie dans Chorus Formulaire des DA et certification des SF : Carole RATEL, Evelyne FABRI (suppléance). Saisie dans Chorus et certification des SF : Martine THUNOT et Monique FIORE et M. Joris MARCHAND (jusqu'au 30/06/24), DUSART Louis
VI – RÉSIDENCE DU SGAR Décisions de dépenses et recettes - certification du service fait	Mme Anne COSTE DE CHAMPERON, secrétaire générale pour les affaires régionales de Bourgogne – Franche-Comté	Saisie dans Chorus Formulaire des DA et certification des SF : Dina PAPIN et Cécilienne LEVENARD. Saisie dans Chorus Formulaire et certification des SF : M. Julien MARLOT, Mme Monique FIORE, Mme Martine THUNOT Joris MARCHAND (jusqu'au 30/06/24), DUSART Louis
VII – RÉSIDENCE SOUS-PRÉFECTURE DE BEAUNE Décisions de dépenses et recettes - certification du service fait	M. Benoît BYRSKI, sous-préfet de Beaune	Saisie dans Chorus Formulaire des DA et certification des SF : Marie FETEIRA et Florine CAILLOT Mme Monique FIORE, Mme Martine THUNOT Joris MARCHAND (jusqu'au 30/06/24) DUSART Louis

GESTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE		
VIII RÉSIDENCE SOUS-PRÉFECTURE MONTBARD		
Décisions de dépenses et recettes - certification du service fait	M. Sébastien LANOYE, sous-préfet de Montbard	Saisie dans Chorus Formulaire des DA et certification des SF : Mesdames Noémie PERNET et Estelle VIOLET Mme Monique FIORE, Mme Martine THUNOT et M. Joris MARCHAND (jusqu'au 30/06/24), M. DUSART Louis
IX – SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE BEAUNE		
Décisions de dépenses et recettes relatives aux frais de représentation du secrétaire général et certification du service fait	M. Laurent BOILLÉE, secrétaire général de la sous-préfecture de Beaune	Saisie dans Chorus Formulaire des DA et certification des SF : Marie FETEIRA et Florine CAILLOT Monique FIORE, Martine THUNOT Joris MARCHAND (jusqu'au 30/06/24) DUSART Louis
Dans le cadre de CHORUS DT : Frais de déplacement (y compris formation), ordres de mission et états de frais en tant que valideur hiérarchique VH1	M. Benoît BYRSKI, sous-préfet de Beaune	Mme Laila BENJDIR, secrétaire générale adjointe
Décisions de dépenses et recettes - certification du service fait	M. Benoît BYRSKI, sous-préfet de Beaune	M. Laurent BOILLÉE, secrétaire général de la sous-préfecture de Beaune
		Saisie dans Chorus Formulaire des DA et certification des SF : Marie FETEIRA et Florine CAILLOT Monique FIORE, Martine THUNOT, Joris MARCHAND (jusqu'au 30/06/24), Rémi BARRIER, Hélène TURLIER, Laurence GRANGER, Maud DE HARO DUSART LOUIS

GESTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE		
X – SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE MONTBARD		
Décisions de dépenses et recettes relatives aux frais de représentation du secrétaire général et certification du service fait	Mme Marguerite MOINDROT secrétaire générale de la sous- préfecture de Montbard	Saisie dans Chorus Formulaire des DA et certification des SF : Noémie PERNET et Estelle VIOLET Mme Monique FIORE, Mme Martine THUNOT et M. Joris MARCHAND (jusqu'au 30/06/24), M. DUSART Louis
Dans le cadre de CHORUS DT : Frais de déplacement (y compris formation), ordres de mission et états de frais en tant que valideur hiérarchique VH1	M. Sébastien LANOYE, sous-préfet de Montbard	Mme Marguerite MOINDROT secrétaire générale de la sous- préfecture de Montbard Mme Isabelle BALJOT, chef du pôle collectivités locales et développement territorial
Décisions de dépenses et recettes - certification du service fait	M. Sébastien LANOYE, sous-préfet de Montbard	Mme Marguerite MOINDROT secrétaire générale de la sous- préfecture de Montbard Saisie dans Chorus Formulaire des DA et certification des SF : Noémie PERNET et Estelle VIOLET, Monique FIORE, Martine THUNOT, Joris MARCHAND (jusqu'au 30/06/24) DUSART Louis Hélène TURLIER, Laurence GRANGER Maud DE-HARO

GESTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE		
XI – SERVICES DU CABINET		
<p>Décisions de dépenses et recettes et certification du service fait</p>	M. Olivier GERSTLÉ, directeur de Cabinet	M. Johann MOUGENOT, secrétaire général
<p>Dans le cadre de chorus-DT : Frais de déplacement (y compris formation) pour les agents du cabinet et de la direction des sécurités : ordres de mission et états de frais en tant que valideur hiérarchique VH1</p>	M. Olivier GERSTLÉ, directeur de cabinet	M. Johann MOUGENOT, secrétaire général Mme Nathalie AUBERTIN, Directrice des sécurités Mme Cécile HERRMIER, chef du service régional et départemental de la communication interministérielle Mesdames Carole RATEL et Évelyne FABRI
<p>Élections – frais de bouche : décisions de dépenses et recettes-certification du service fait</p>	M. Olivier GERSTLÉ, directeur de cabinet	M. Louis -Joseph VANDERSTUYF, Chef du bureau de la représentation de l'Etat
<p>Frais de bouche (exercices de défense) : décisions de dépenses et certification du service fait</p>	M. Olivier GERSTLÉ, directeur de cabinet	Mme Nathalie AUBERTIN, Directrice des sécurités M. Thierry BRULE, chef de la sécurité civile M. Thomas GUITTET, chef du bureau défense et sécurité
		Saisie dans Chorus Formulaire des DA et certification des SF : Hélène TURLIER, Laurence GRANGER, Monique FIORE, Martine THUNOT, Rémi BARRIER, M. Joris MARCHAND (jusqu'au 30/06/24), MARCHAND (jusqu'au 30/06/24), DUSART Louis, Maud DE-HARO

GESTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE		
Décisions de dépenses et recettes relatives aux frais de représentation du directeur des sécurités et certification de service fait	Mme Nathaïlie AUBERTIN, Directrice des sécurités	Saisie dans Chorus Formulaire des DA et certification des SF : Evelyne FABRI Hélène TURLLIER, Laurence GRANGER, Monique FIORE, Martine THUNOT, Rémi BARRIER, M. Joris MARCHAND (jusqu'au 30/06/24), M. DUSART Louis Maud DE-HARO
Décisions de dépenses et recettes relatives aux frais de représentation du chef du bureau de la communication interministérielle et certification du service fait	Mme Cécile HERMIER, cheffe du service régional et départemental de la communication interministérielle	Saisie dans Chorus Formulaire des DA et certification des SF : M. Jérôme COLIN, Mesdames Hélène TURLLIER, Claire TAINTURIER, Laurence GRANGER, Monique FIORE, Martine THUNOT, Rémi BARRIER, Joris MARCHAND (jusqu'au 30/06/24), DUSART Louis, Maud DE-HARO
Communication interministérielle : décisions de dépenses et recettes > à 250 €	M. Olivier GERSTLÉ, directeur de cabinet	Mme Cécile HERMIER, chef du service régional et départemental de la communication interministérielle Saisie dans Chorus Formulaire des DA et certification des SF : M. Jérôme COLIN, Hélène TURLLIER, Laurence GRANGER, Monique FIORE, Martine THUNOT, Rémi BARRIER, Joris MARCHAND (jusqu'au 30/06/24), DUSART Louis Maud DE-HARO
Communication interministérielle : décisions de dépenses et recettes ≤ à 250 €	Mme Cécile HERMIER, cheffe du service régional et départemental de la communication interministérielle	M. Jérôme COLIN, adjoint au chef du service régional et départemental de la communication interministérielle Saisie dans Chorus Formulaire des DA et certification des SF : M. Jérôme COLIN, Hélène TURLLIER, Laurence GRANGER, Monique FIORE, Martine THUNOT, Rémi BARRIER et Joris MARCHAND (jusqu'au 30/06/24), DUSART Louis, Maud DE-HARO

GESTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE		
Communication interministérielle : certification du service fait quel que soit le montant	M. Olivier GERSTLÉ, directeur de cabinet Mme Cécile HERMIER, cheffe du service régional et départemental de la communication interministérielle	M. Jérôme COLIN, adjoint au chef du service régional et départemental de la communication interministérielle Saisie dans Chorus Formulaire des DA et certification des SF : M. Jérôme COLIN, Hélène TURLIER, Laurence GRANGER, Monique FIORE, Martine THUNOT, Rémi BARRIER et Joris MARCHAND (jusqu'au 30/06/24), DUSART Louis Maud DE-HARO
Cérémonies publiques (achat de médailles) : décisions de dépenses et de recettes et certification du service fait	Mme Cécile HERMIER, cheffe du service régional et départemental de la communication interministérielle	M. Olivier GERSTLÉ, directeur de cabinet M. Jérôme COLIN, adjoint au chef du service régional et départemental de la communication interministérielle Saisie dans Chorus Formulaire des DA et certification des SF : M. Jérôme COLIN, Hélène TURLIER, Laurence GRANGER, Monique FIORE, Martine THUNOT, Rémi BARRIER et Joris MARCHAND (jusqu'au 30/06/24), DUSART Louis Maud DE-HARO
Police administrative : décisions de dépenses et recettes, certification de service fait pour les vacations des membres de la commission de vidéo-surveillance	M. Olivier GERSTLÉ, directeur de cabinet	
Fonds interministériel de prévention de la délinquance Mission interministérielle de lutte contre drogues et conduites addictives : décisions de dépenses – subventions	M. Olivier GERSTLÉ, directeur de cabinet	M. Johann MOUGENOT, secrétaire général

9/28

GESTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE		
<p>Dans le cadre de CHORUS formulaires : Fonds interministériel de prévention de la délinquance Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives : certification du service fait</p>	<p>Mme Sandrine DA SILVA, chargée de mission prévention délinquance</p>	<p>Mesdames Séverine LACROIX et Anaïs GASPALON</p>
<p>XII – SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL de CÔTE d'OR</p>		
<p>Dans le cadre de CHORUS DT : Frais de déplacement, ordres de mission et états de frais en tant que valideur hiérarchique VH1</p>	<p>Mme Nathalie BERGET, Directrice du Secrétariat général Commun</p>	<p>Mme Marie-Caroline RIGAUD, Directrice adjointe du Secrétariat Général Commun, M. Eric LATHUILLE, chef du service GCCQVT, Mme Fabienne MERGEY, adjointe au chef du service GCCQVT (jusqu'au 1/09/24) Mme DESNOUVAUX Sylvie (à compter du 2/09/24) Mme Valérie MALATY, cheffe des ressources humaines Mme Émilie GAUDILLAT, adjointe au chef du service des ressources humaines et de la formation, M. Jean PRUDHOMME, chef du service Budget Achat M. Rémi BARRIER chef de pôle Service Budget Achat Mme Martine THUNOT, Adjointe au chef du Service Budget Achat, M. Billo DIALLO, chargé de mission adjoint au budget (jusqu'au 30/06/24) Mme Laurence GRANGER</p>

10/28

GESTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE		M. Eddy GAFFIOT, Responsable du centre de services partagés régional CHORUS, Mme Céline JOUVENCEAUX adjoint au responsable du centre de services partagés régional CHORUS,
Titres de perception des BOP visés en titre de la présente annexe, des taxes fiscales affectées, des pensions alimentaires et des consignations environnementales, des dégrèvements de redevances archéologiques-état récapitulatif des créances pour mise en recouvrement- les admissions en non-valeur	Mme Nathalie BERGET, Directrice du Secrétariat général Commun	M. Didier PERALDI, chef de service Logistique Immobilier Services Internes, M. Jean-Christophe BRIOT, chef du SDISIC M. Jean-Luc JOBARD, chef de pôle du SDISIC
Service des ressources humaines		M. Eddy GAFFIOT, Responsable du centre de services partagés régional CHORUS
Décisions de dépenses et de recettes pour l'organisation des concours (location salles, publicité, vacations) et le règlement des honoraires médicaux < 500€	Mme Nathalie BERGET, Directrice du Secrétariat général Commun	Mme Céline JOUVENCEAUX adjoint au responsable du centre de services partagés régional CHORUS Mme Marie-Caroline RIGAUD, Directrice adjointe du Secrétariat Général Commun Mme Valérie MALATY, cheffe des ressources humaines Mme Émilie GAUDILLAT, adjointe au chef du service des ressources humaines et de la formation Mme Christelle THEVENOT, cheffe de pôle RH

11/28

GESTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE		
Décisions de dépenses et de recettes ≤ à 5 000 €	Mme Nathalie BERGET, Directrice du Secrétariat général Commun	Saisie dans Chorus Formulaire des DA et certification des SF : Coralie HAUTIER, Maurane HOUSNI, Hélène TURLIER, Martine THUNOT, Laurence GRANGER et Monique FIORE, Rémi BARRIER Joris MARCHAND (jusqu'au 30/06/24), Louis DUSART, Maud DE-HARO
Dépenses liées à l'activité RH organisation des concours (location salles, publicité, vacations), le règlement des honoraires médicaux, gratifications des stagiaires : certification de service fait quel que soit le montant	Mme Nathalie BERGET, Directrice du Secrétariat général Commun	Mme Marie-Caroline RIGAUD, Directrice adjointe du Secrétariat Général Commun Saisie dans Chorus Formulaire des DA et certification des SF : Coralie HAUTIER et Maurane HOUSNI Martine THUNOT, Hélène TURLIER Laurence GRANGER, Monique FIORE Rémi BARRIER, Joris MARCHAND (jusqu'au 30/06/24) Louis DUSART, Maud DE-HARO Marie-Caroline RIGAUD, Directrice adjointe du Secrétariat Général Commun Mme Valérie MALATY, cheffe des ressources humaines Mme Émilie GAUDILLAT, adjointe au chef du service des ressources humaines et de la formation M. Rémi BARRIER, chef de pôle Service Budget Achat Mme Martine THUNOT, Adjointe du chef du Service Budget Achat

12/28

GESTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE		
Service gestion des compétences QVT Formation		Saisie dans Chorus Formulaire des DA et certification des SF : Coralie HAUTIER, Maurane HOUSNI, Hélène TURLIER, Laurence GRANGER et Monique FIORE, Joris MARCHAND (jusqu'au 30/06/24), Louis DUSART, Maud DE-HARO
Décisions de dépenses et de recettes relatives à la formation	M. Johann MOUGENOT, secrétaire général	Mme Amelle GHAYOU, secrétaire générale adjointe M. Olivier GERSTLÉ, directeur de cabinet Saisie dans Chorus Formulaire des DA et certification des SF : Mesdames Emmanuelle BONNARDOT, Eric LATHUILLE, Fabienne MERGEY, Sylvie DESNOUVAUX (à compter 2/09/24), Sophie LEFEBVRE
Décisions de dépenses et de recettes relatives à la formation ≤ à 5000 €	Mme Marie-Caroline RIGAUD, Directrice adjointe du Secrétariat Général Commun,	Mme Nathalie BERGET, Directrice du Secrétariat général Commun Saisie dans Chorus Formulaire des DA et certification des SF : Emmanuelle BONNARDOT, Marie-Caroline RIGAUD, Sophie LEFEBVRE, Martine THUNOT, Monique FIORE, Rémi BARRIER et Joris MARCHAND (jusqu'au 30/06/24), Louis DUSART, Maud DE-HARO

GESTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE		
Décisions de dépenses et de recettes relatives à la formation ≤ à 1000 €	Eric LATHUILLE, chef du service GCCQVT	Mme Fabienne MERGEY, adjointe au chef du service GCCQVT (jusqu'au 1/09/24) Mme Sylvie DESNOUVAUX (à compter du 2/09/24)
Documents relatifs aux indemnités d'enseignement	Mme Fabienne MERGEY, adjointe au chef du service GCCQVT (jusqu'au 1/09/24) Mme Sylvie DESNOUVAUX (à compter du 2/09/24)	Mme Nathalie BERGET, Directrice du Secrétariat général Commun Mme Marie-Caroline RIGAUD, directrice adjointe du Secrétariat Général Commun M. Eric LATHUILLE, chef du service GCCQVT
Dans le cadre de CHORUS DT: Décisions de dépenses et de recettes relatives aux transports et à l'hébergement et aux frais de bouche des formateurs en tant que valideur hiérarchique VH1	Mme Fabienne MERGEY, adjointe au chef du service GCCQVT (jusqu'au 1/09/24) Mme Sylvie DESNOUVAUX (à compter du 2/09/24)	Mme Nathalie BERGET, Directrice du Secrétariat général Commun Mme Marie-Caroline RIGAUD, directrice adjointe du Secrétariat Général Commun Emmanuelle BONNARDOU, Sophie LEFEBVRE, Laurence GRANGER Rémi BARRIER

GESTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE		
Formation : certification de service fait quel que soit le montant	M. Eric LATHUILLE, chef du service GCQVT	Mme Nathalie BERGET, Directrice du Secrétariat général Commun Mme Marie-Caroline RIGAUD, directrice adjointe du Secrétariat Général Commun Mme Fabienne MERGEY, adjointe au chef du service GCQVT (jusqu'au 1/09/24) Mme Sylvie DESNOUVAUX (à compter du 2/09/24)
Service départemental d'action sociale		Mme Emmanuelle BONNARDOT, Mme Sophie LEFEBVRE
Décisions de dépenses relatives à l'action sociale et à la médecine de prévention < 1000 €	M. Eric LATHUILLE, chef du service GCQVT	Mme Fabienne MERGEY, adjointe au chef du service GCQVT (jusqu'au 1/09/24) Mme Sylvie DESNOUVAUX (à compter du 2/09/24) Mme Isabelle GUERIN, cheffe de SDAS, M. Jean PRUDHOMME, chef du service budget achats Saisie dans Chorus Formulaire des DA et certification des SF : Mesdames Florence VUILLEMIN, Céline MEILLIER, Isabelle GUERIN, Hélène TURLIER Martine THUNOT, Laurence GRANGER, Monique FIORE Rémi BARRIER, Joris MARCHAND (jusqu'au 30/06/24), Louis DUSART, Maud DE-HARO

15/28

GESTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE		
Décisions de dépenses relatives à l'action sociale et à la médecine de prévention	M. Johann MOUGENOT, secrétaire général	Mme Nathalie BERGET, Directrice du Secrétariat général Commun (jusqu'à 5000 €) Mme Marie-Caroline RIGAUD, Directrice adjointe du Secrétariat Général Commun (jusqu'à 5 000 €)
Action sociale et médecine de prévention : constatation de service fait quel que soit le montant	M. Eric LATHUILLE, chef du service GCQVT	M. Jean PRUDHOMME, chef du service budget achats (jusqu'à 1 500€) Mme Martine THUNOT Cheffe de pôle Service budget achat (jusqu'à 1500€) M. Rémi BARRIERE Chef de pôle Service budget achat (jusqu'à 1500€) Saisie dans Chorus Formulaire des DA et certification des SF : Florence VUILLEMIN, Céline MEILLIER, Isabelle GUERIN, Hélène TURLIER, Martine THUNOT, Laurence GRANGER, Monique FIORE, Rémi BARRIERE, Joris MARCHAND (jusqu'au 30/06/24), Louis DUSART, Maud DE-HARO Mme Nathalie BERGET, Directrice du Secrétariat général Commun Mme Fabienne MERGEY, adjointe au chef du service GCQVT (jusqu'au 1/09/24) Mme Sylvie DESNOUVAUX (à compter du 2/09/24) Mme Marie-Caroline RIGAUD, directrice adjointe du Secrétariat Général Commun

GESTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE		
		<p>M. Jean PRUDHOMME, chef du service budget achats</p> <p>Mme Florence VUILLEMIN, adjointe chef du SDAS</p> <p>Saisie dans Chorus Formulaire des DA et certification des SF : Florence VUILLEMIN , Céline MEILLIER, Isabelle GUERIN, Hélène TURLLIER, Martine THUNOT, Laurence GRANGER, Monique FIORE, Rémi BARRIER, Joris MARCHAND (jusqu'au 30/06/24), Louis DUSART, Maud DE-HARO</p>
SGC Service Budget Achat et Service Logistique Immobilier Services Internes		
Décisions de dépenses et de recettes	M. Johann MOUGENOT, secrétaire général	<p>Mme Amelle GHAYOU, secrétaire générale adjointe</p> <p>M. Olivier GERSTLÉ, directeur de cabinet</p> <p>Saisie dans CHORUS Formulaire des DA et certification des SF : Héliène TURLLIER, Laurence GRANGER, Monique FIORE, Martine THUNOT, Rémi BARRIER , Joris MARCHAND (jusqu'au 30/06/24), Louis DUSART, Maud DE-HARO</p>
Décisions de dépenses et de recettes ≤ à 5000 €	Mme Nathalie BERGET, Directrice du Secrétariat général Commun	Mme Marie-Caroline RIGAUD, Directrice adjointe du Secrétariat Général Commun

17/28

GESTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE		
Décisions de dépenses et de recettes ≤ à 1500 €	<p>M. Didier PERALDI, chef du service Logistique, Immobilier et Services Internes</p> <p>M. Jean PRUDHOMME, chef du service budget achats</p>	<p>Saisie dans Chorus Formulaire des DA et certification des SF : Héliène TURLIER, Laurence GRANGER, Monique FIORE, Martine THUNOT, Rémi BARRIER, Joris MARCHAND (jusqu'au 30/06/24), Louis DUSART, Maud DE-HARO</p> <p>Mme Marie-Caroline RIGAUD, Directrice adjointe du Secrétariat Général Commun</p> <p>Mme Martine THUNOT, Adjointe du Chef du service budget achat</p> <p>M. Rémi BARRIER, Chef de pôle service budget achat</p>
<p>Dans le cadre de Chorus DT :</p> <p>Décisions de dépenses et de recettes relatives aux transports, à l'hébergement et aux frais de bouche en tant que valideur hiérarchique VH1, validation gestionnaires du BOP 354, administrateur local au titre de l'assistance des utilisateurs</p>	<p>M. Jean PRUDHOMME, chef du service budget achats</p>	<p>Saisie dans Chorus Formulaire des DA et certification des SF : Héliène TURLIER, Laurence GRANGER, Monique FIORE, Martine THUNOT, Rémi BARRIER, M. Joris MARCHAND (jusqu'au 30/06/24), Louis DUSART, Maud DE-HARO</p> <p>Mme Marie-Caroline RIGAUD, Directrice adjointe du Secrétariat Général Commun</p> <p>Mme Martine THUNOT, Adjointe du Chef du service budget achat</p> <p>M. Rémi BARRIER, Chef de pôle service budget achat</p> <p>Héliène TURLIER, Laurence GRANGER M. Billo DIALLO, chargé de mission adjoint au budget (jusqu'au 30/06/24)</p> <p>Mme Céline JOUVENCEAUX adjoint au responsable du centre de services partagés régional CHORUS,</p>

GESTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE		
Constatation de service fait quel que soit le montant	<p>M. Didier PERALDI, chef du service Logistique Immobilier Services Internes</p> <p>M. Jean PRUDHOMME, chef du service budget achats</p>	<p>Mme Marie-Caroline RIGAUD, Directrice adjointe du Secrétariat Général Commun</p> <p>M. Karim BRAHIMI, chef du pôle immobilier</p> <p>Mme Ghislaine TOULON, adjointe au chef de pôle immobilier</p> <p>Didier THEVENET, agent du service Logistique Immobilier Services Internes</p> <p>M. Rémi BARRIER, chef de pôle Service Budget Achat</p> <p>Mme Martine THUNOT, Adjointe du chef du Service Budget Achat</p> <p>Saisie dans Chorus Formulaire des DA et certification des SF : Hélène TURLIER, Laurence GRANGER, Monique FIORE, Martine THUNOT, Rémi BARRIER</p> <p>Joris MARCHAND (jusqu'au 30/06/24), Louis DUSART, Maud DE-HARO</p>
Garage : décisions de dépenses et recettes ≤ à 1500€	<p>Mme Nathalie BERGET, Directrice du Secrétariat général Commun</p>	<p>Mme Marie-Caroline RIGAUD, Directrice adjointe du Secrétariat Général Commun,</p> <p>M. Didier PERALDI, chef du service du pilotage budgétaire, de la logistique et du patrimoine,</p> <p>Saisie dans Chorus Formulaire des DA et certification des SF : Hélène TURLIER, Laurence GRANGER, Monique FIORE, Martine THUNOT, Rémi BARRIER</p> <p>M. Joris MARCHAND (jusqu'au 30/06/24), Louis DUSART, Maud DE-HARO</p>

19/28

<p>GESTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE</p> <p>Garage : certification du service fait quel que soit le montant</p>	<p>M. Didier PERALDI, chef du service Logistique Immobilier Services Internes</p>	<p>Mme Marie-Caroline RIGAUD, Directrice adjointe du Secrétariat Général Commun,</p> <p>M. Jean PRUDHOMME, chef du service budget achats</p> <p>Saisie dans Chorus Formulaire des DA et certification des SF : Hélène TURLIER, Laurence GRANGER, Monique FIORE, Martine THUNOT, Rémi BARRIER</p> <p>Joris MARCHAND (jusqu'au 30/06/24), Louis DUSART, Maud DE-HARO</p>
<p>III- SERVICE DÉPARTEMENTAL INTERMINISTÉRIEL DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</p>	<p>M. Johann MOUGENOT, secrétaire général</p>	<p>Mme Amelle GHAYOU, secrétaire générale adjointe</p> <p>M. Olivier GERSTLÉ, directeur de cabinet</p> <p>Saisie dans Chorus Formulaire des DA et certification des SF : Hélène TURLIER, Laurence GRANGER, Monique FIORE, Martine THUNOT, Rémi BARRIER</p> <p>Joris MARCHAND (jusqu'au 30/06/24), Louis DUSART, Maud DE-HARO</p>
<p>Décisions de dépenses et de recettes relatives au SIDSIC > 5000 €</p>	<p>Mme Nathalie BERGET, Directrice du Secrétariat général Commun</p>	<p>Marie-Caroline RIGAUD, Directrice adjointe du Secrétariat Général Commun</p> <p>M. Jean PRUDHOMME, chef du service budget achats (jusqu'à 1500€)</p>
<p>Décisions de dépenses et de recettes relatives au SIDSIC ≤ à 5000 €</p>	<p>Mme Nathalie BERGET, Directrice du Secrétariat général Commun</p>	<p>Marie-Caroline RIGAUD, Directrice adjointe du Secrétariat Général Commun</p> <p>M. Jean PRUDHOMME, chef du service budget achats (jusqu'à 1500€)</p>

GESTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE		
		Mme Martine THUNOT, Adjointe du Chef du service budget achat (jusqu'à 1500€) Monsieur Rémi BARRIER, Chef de pôle service budget achat (jusqu'à 1500€)
		Saisie dans Chorus Formulaire des DA et certification des SF : Hélène TURLIER, Laurence GRANGER, Monique FIORE, Martine THUNOT, Rémi BARRIER Joris MARCHAND (jusqu'au 30/06/24), Louis DUSART, Maud DE-HARO
Décisions de dépenses et de recettes relatives au SIDISIC ≤ à 500 €	M. Jean-Christophe BRIOT, chef du SIDISIC	M. Jean-Luc JOBARD, adjoint au chef du SIDISIC
		Saisie dans Chorus Formulaire des DA et certification des SF : Hélène TURLIER, Laurence GRANGER, Monique FIORE, Martine THUNOT, Rémi BARRIER Joris MARCHAND (jusqu'au 30/06/24), Louis DUSART, Maud DE-HARO
Constatation de service fait relatif au SIDISIC, quel que soit le montant	M. Jean-Christophe BRIOT, chef du SIDISIC	M. Jean-Luc JOBARD, adjoint au chef du SIDISIC M. Jean PRUDHOMME, chef du service budget achats M. Rémi BARRIER, chef de pôle Service Budget Achat Mme Martine THUNOT, Adjointe du Chef du Service Budget Achat Saisie dans Chorus Formulaire des DA et certification des SF : Hélène TURLIER,

GESTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE		
Bons de livraison-Fiches et rapports d'interventions techniques.	M. Jean-Christophe BRIOT, chef du SDISIC	Laurence GRANGER, Monique FIORE, Martine THUNOT, Rémi BARRIER Joris Marchand (jusqu'au 30/06/24), Louis DUSART, Maud DE-HARO
III – DIRECTION DE L'IMMIGRATION ET DE LA NATIONALITE		
Frais de représentation du directeur : décisions de dépenses et de recettes - certification du service fait	Monsieur Sébastien GAUTHÉY, directeur de l'immigration et de la nationalité	M. Jean-Luc JOBARD, adjoint au chef du SDISIC
Dans le cadre de CHORUS DT: Frais de déplacement pour l'ensemble des agents de la direction : ordres de mission et états de frais	Monsieur Sébastien GAUTHÉY, directeur de l'immigration et de la nationalité	Mme Céline MANELLI, attachée d'administration de l'État, cheffe du service immigration et intégration
		M. Jean Christophe THUILLIER, attaché d'administration de l'État, responsable de la plate forme naturalisation
		Mme Cateiline ZARIC, adjoint du responsable de la plate forme naturalisation
Service d'immigration et d'intégration		
Décisions de dépenses et de recettes et certification de service fait pour les vacations de traducteurs-interprètes	Monsieur Sébastien GAUTHÉY, directeur de l'immigration et de la nationalité	Mme Céline MANELLI, attachée d'administration de l'État, cheffe du service immigration et intégration

22/28

GESTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE	Décisions de recours aux prestations d'avocat	
	Monsieur Sébastien GAUTHEY, directeur de l'immigration et de la nationalité	Mme Céline MANELLI, attachée d'administration de l'État, cheffe du service immigration et intégration
XIV-DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES ELECTIONS		
Frais de représentation du directeur : décisions de dépenses et de recettes - certification du service fait	Monsieur Jean-Luc MILLANI, attaché hors classe	
Dans le cadre de CHORUS DT: Frais de déplacement pour l'ensemble des agents de la direction : ordres de mission et états de frais	Monsieur Jean-Luc MILLANI, directeur des collectivités locales et des élections	Mme Fadila EL HARTI, cheffe du bureau des collectivités locales Mme Claire BROUSSE, chef du bureau des élections et de la réglementation
Décisions de dépenses et constatation du service fait pour les frais (hors lignes téléphoniques) relatifs à l'organisation matérielle des différentes élections (imprimés, acheminement de documents électoraux, locations diverses, bulletins de vote pour les présidentielles, prestataire de service...)	Monsieur Jean-Luc MILLANI, directeur des collectivités locales et des élections	Mme Claire BROUSSE, cheffe du bureau des élections et de la réglementation Mme Delphine HORNY, adjointe au chef du bureau des élections et de la réglementation Mme Fadila EL HARTI, cheffe du bureau des collectivités locales Saisie dans Chorus Formulaire des DA et certification des SF : M. Eric FINOT – Mmes Claire BROUSSE et Delphine HORNY
Décisions de dépenses et certification du service fait pour les frais relatifs à l'installation des lignes téléphoniques nécessaires à l'organisation des élections diverses	Monsieur Jean-Luc MILLANI, directeur des collectivités locales et des élections	Mme Claire BROUSSE, cheffe du bureau des élections et de la réglementation Mme Delphine HORNY, adjointe au chef du bureau des élections et de la réglementation Mme Fadila EL HARTI, cheffe du bureau des collectivités locales M. Jean-Christophe BRIOT, chef du SIDSIC M. Jean-Luc JOBARD, adjoint au chef du SIDSIC

GESTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE		
Décisions de remboursement des frais de propagande aux candidats ou aux imprimeurs, et des frais d'affichage de la propagande et certification de service fait	Monsieur Jean-Luc MILLANI, directeur des collectivités locales et des élections	Saisie dans Chorus Formulaire des DA et certification des SF : M. Eric FINOT – Mmes Claire BROUSSE et Delphine HORNY
Décisions de remboursement des frais de campagne aux candidats ayant obtenu 5% des suffrages sur décision de la CNCCFP et certification du service fait	Monsieur Jean-Luc MILLANI, directeur des collectivités locales et des élections	Mme Claire BROUSSE, cheffe du bureau des élections et de la réglementation Mme Delphine HORNY, adjointe au chef du bureau des élections et de la réglementation Mme Fadila EL HARTI, cheffe du bureau des collectivités locales Saisie dans Chorus Formulaire des DA et certification des SF : M. Eric FINOT – Mmes Claire BROUSSE et Delphine HORNY
Décisions de remboursement des frais relatifs à l'acheminement des procès-verbaux à la commission de recensement des votes et certification de service fait	Monsieur Jean-Luc MILLANI, directeur des collectivités locales et des élections	Mme Claire BROUSSE, cheffe du bureau des élections et de la réglementation Mme Delphine HORNY, adjointe au chef du bureau des élections et de la réglementation Mme Fadila EL HARTI, cheffe du bureau des collectivités locales Saisie dans Chorus Formulaire des DA et certification des SF : M. Eric FINOT – Mmes Claire BROUSSE et Delphine HORNY

<p>GESTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE</p> <p>Décisions de remboursement des frais engagés par les communes (frais d'assemblée, urnes, étiquettes, établissement des listes électorales) et certification du service fait</p>	<p>Monsieur Jean-Luc MILANI, directeur des collectivités locales et des élections</p>	<p>Mme Claire BROUSSE, cheffe du bureau des élections et de la réglementation Mme Delphine HORNY, adjointe au chef du bureau des élections et de la réglementation Mme Fadila EL HARTI, cheffe du bureau des collectivités locales</p> <p>Saisie dans Chorus Formulaire des DA et certification des SF : M. Eric FINOT – Mmes Claire BROUSSE et Delphine HORNY</p>
<p>Constatation de service fait pour le remboursement des frais de déplacement Élections sénatoriales</p>	<p>Monsieur Jean-Luc MILANI, directeur des collectivités locales et des élections</p>	<p>Mme Claire BROUSSE, cheffe du bureau des élections et de la réglementation Mme Delphine HORNY, adjointe au chef du bureau des élections et de la réglementation Mme Fadila EL HARTI, cheffe du bureau des collectivités locales</p>
<p>XV – DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL</p>		
<p>Décisions de dépenses et de recettes- certification du service fait pour les frais de représentation du directeur</p>	<p>M. Philippe GOUTORBE, directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial</p>	<p>Mme Évelyne MORI, cheffe du pôle environnement et urbanisme Mme Michèle GUSCHEMANN, cheffe du pôle aménagement du territoire</p>
<p>Dans le cadre de CHORUS DT: Frais de déplacement pour l'ensemble des agents de la direction : ordres de mission et états de frais</p>	<p>Mme Evelyne MORI, chef du pôle environnement et urbanisme</p>	<p>M. Johann MOUGENOT, secrétaire général M Philippe GOUTORBE, directeur de la coordination des politiques publiques et de</p>
<p>Publications d'annonces légales relatives aux enquêtes publiques : décisions de dépenses et de recettes- certification du service fait.</p>	<p>Mme Evelyne MORI, chef du pôle environnement et urbanisme</p>	<p>M. Johann MOUGENOT, secrétaire général M Philippe GOUTORBE, directeur de la coordination des politiques publiques et de</p>

25/28

GESTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE		l'appui territorial,
Dotations et avances aux collectivités locales : décisions de dépenses et de recettes - certification du service fait	Mme Michèle GUSCHEMANN, chef du pôle aménagement du territoire	M. Guillaume BROUILLARD, adjoint au chef du pôle environnement et urbanisme M. Johann MOUGENOT, secrétaire général Mme Célia HAMOUD, adjointe au chef du pôle aménagement du territoire Saisie dans Chorus Formulaire des DS et certification des SF : Fatima KANKAYA, Célia HAMOUD et Mme Marie-Pierre AUBRY
Certification de service fait des dépenses d'avocat	M. Frédéric PELISSIER, chef du pôle juridique inter-services Mme Dominique LEMAITRE, chargée de mission du pôle juridique inter-services	
Condamnations de l'État par les juridictions	M. Frédéric PELISSIER, chef du pôle juridique inter-services Mme Dominique LEMAITRE, chargée de mission du pôle juridique inter-services	
Indemnisations par l'État suite au refus de la force publique dans le cadre des expulsions locatives	M. Frédéric PELISSIER, chef du pôle juridique inter-services Mme Dominique LEMAITRE, chargée de mission du pôle juridique inter-services	
Toutes autres indemnisations liées à l'engagement de la responsabilité de l'État	M. Frédéric PELISSIER, chef du pôle juridique inter-services Mme Dominique LEMAITRE, chargée de mission du pôle juridique inter-services	

26/28

GESTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE		mission du pôle juridique inter-services	
XVI – SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES	Frais de représentation du secrétaire général pour les affaires régionales : décisions de dépenses et de recettes – certification du service fait	Mme Anne COSTE DE CHAMPERON, secrétaire générale pour les affaires régionales de Bourgogne – Franche-Comté	Certification des SF : Mmes Dina PAPIN et Cécilienne LEVENARD – M. Julien MARLOT
Frais de représentation des adjoints au secrétaire général pour les affaires régionales : décisions de dépenses et de recettes – certification du service fait	M. M. Mme BERNARD, adjointe au secrétaire général pour les affaires régionales de Bourgogne – Franche-Comté, chargé du pôle « politiques publiques interministérielles » MMMMme Milada PANTIC adjointe au secrétaire général pour les affaires régionales de Bourgogne-Franche-Comté, chargé du pôle moyens, mutualisation et modernisation		Certification des SF : Mmes Dina PAPIN et Cécilienne LEVENARD – M. Julien MARLOT
Dans le cadre de CHORUS DT: Frais de déplacement pour le secrétaire général pour les affaires régionales : ordre de mission et état de frais	Mme Milada PANTIC, SGAR -adjointe M. Julien MARLOT, directeur de la plateforme régionale Finances, Budgets, Immobilier		Certification des SF : Mmes Dina PAPIN et Cécilienne LEVENARD – M. Julien MARLOT
Dans le cadre de CHORUS DT: Décisions de dépenses et de recettes concernant les transports et l'hébergement (y compris pour la formation)	Mme Milada PANTIC, SGAR-adjointe M. Julien MARLOT, directeur de la plateforme régionale Finances, Budgets, Immobilier		Mmes Dina PAPIN et Cécilienne LEVENARD

27/28

Fait à Dijon, le 19/06/24

Le préfet

SIGNE

Franck ROBINE

28/28